



Casier judiciaire non vierge

Par **Bule**, le **08/02/2010 à 18:21**

Bonjour, je suis étudiante en droit à l'université de Paris et depuis peu de temps, suite à une infraction de ma part, mon casier judiciaire n'est plus vierge. Est-ce que cela peut avoir des conséquences graves sur mon avenir professionnel et dans mon milieu et me fermer des portes? Si oui, que puis-je faire dans ce cas? Merci de bien vouloir me répondre.

Par **frog**, le **08/02/2010 à 18:24**

Détails bienvenus sur la nature de l'infraction, le jugement, la peine et les métiers que tu vises.

Par **Bule**, le **08/02/2010 à 19:01**

et bien ce n'est pas tant le pourquoi mais plus les résultats qui m'intéressent, j'ai un peu honte. Est-ce que je peux me confronter à des refus lors de postulats professionnels par la suite? Est-ce que mon casier judiciaire va me suivre toute ma vie et être un obstacle dans ma vie? Je suis un peu perdue. Je suis actuellement en licence 3 de droit, je souhaitais m'orienter vers la magistrature.

Par **frog**, le **08/02/2010 à 20:41**

Si tu n'apportes pas plus de précisions sur les trois éléments évoqués précédemment, je ne

peux que te fournir la réponse de base : Ca dépend.

Par **Bule**, le **08/02/2010 à 21:34**

j'ai etais prise a plusieurs reprise en train de tagger des elements de la voie publique

Par **frog**, le **08/02/2010 à 21:57**

[citation]le jugement, la peine[/citation]
Plus que deux, on va y arriver d'ici la fin de la semaine...